

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Jeudi 22 mai 2008 -18 h. 30

Date de la convocation : 16.05.2008

Présents : Cl. LELOUP, L. DES GLAND, A. RUBENS, M. SUZANNE, D. GIOANELLI: Adjoints, F. ANDRE, Jc. BOITON, A. CABBEKE, B. CLAVIER, Jm. DUPONT, M. FAGUET-TORCHON, P. GOURDY, A. GRESSIN, B. GUILLOT, F. GUINGAND.

Absents excusés : Ch. CORBILLON (pouvoir à M. SUZANNE), S.FREBET (pouvoir à B. GUILLOT), G. PASQUINI, J. VRILOR.

Secrétaire de séance : Mme Aline GRESSIN.

Le précédent compte rendu n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS

1.1. Marché du giratoire sur la RD 955, route de Bourges

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée du déroulement de la séance d'ouverture des plis relative au marché à appel d'offre pour la construction du giratoire.

Quatre entreprises ont soumissionné : Rochette, Groupement Enrobex/TPFL/Cazin, Colas Centre-Ouest et TPB du Centre.

Les critères de jugement étaient les suivants :

- le prix des prestations pour un coefficient de 0.60
- le délai d'exécution pour un coefficient de 0.20
- la valeur technique de l'offre pour un coefficient de 0.20

Aux vues de ces critères c'est la société COLAS Centre-Ouest (Bourges) qui a fait la meilleure proposition pour la somme de 351 116,77 € TTC. La commission d'appel d'offre a donc déclaré cette société attributaire du marché après vérifications réalisées par le maître d'œuvre.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'autorisation de signer le projet de marché avec cette entreprise pour le montant indiqué.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

1.2. Réhabilitation des sanitaires à l'école maternelle

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commission d'ouverture des plis a déclaré la société Centre Clim (St Doulichard) attributaire du marché pour la somme de 31 722,70 € TTC. La société IZERT a également soumissionné mais l'offre était incomplète.

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire va signer le marché.

2. ACCEPTATION D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Suite au décès de Mme Le Parc Brigitte, le Trésor Public sollicite le conseil municipal afin d'annuler deux créances irrécouvrables d'un montant de 68,47 € d'une part et de 6,76 € d'autre part.

Compte tenu de l'impossibilité de recouvrer ces recettes, les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour l'annulation.

3. LOCATION DE JARDIN COMMUNAL

Mme Annick Léger a rendu le jardin communal qu'elle louait, rue du Château d'Eau.
Mme Sylviane CHARLON a fait une demande pour en bénéficier.

Les membres de l'assemblée donnent unanimement leur accord pour la location de ce jardin à Mme CHARLON aux tarifs en vigueur.

4. ANNULATION D'UNE DELIBERATION D'URBANISME

Monsieur le Maire fait état d'un courrier de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Cher dans lequel il est informé que la délibération du 28 février 2008 soumettant à une déclaration préalable l'édification des murs de soutènement est illégale.

Les membres du conseil annulent cette délibération à l'unanimité des présents.

5. DIVERS

Le conseil municipal prend les décisions suivantes à l'unanimité:

- Mme Esther BA TARD est nommée régisseur suppléant pour la régie du camping à la place de Mme ECHAUBARD.
- M. Alain RUBENS est désigné correspondant municipal de la Prévention Routière
- Un poste de caissier et un poste de maître nageur sauveteur seront créés pour la saison estivale de la piscine du samedi 28 juin au dimanche 31 août. Les caissiers seront Pierre-Jean BONNET pour le mois de juillet et Louis LAROCHE pour le mois d'août. Le maître nageur sera Gaëlle MATHIOUX.
- Un poste d'adjoint technique sera créé pour le remplacement des congés de Mme MODURIER au Centre culturel. Il s'agira de Simon LEOMENT.
- La société SRCI est choisie pour la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité pour un montant de 119,60 € par an pendant 3 ans et 129,40 € de frais de déploiement (à verser en une seule fois).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.